

# HAUSSE DES TARIFS



**baisse des services**

**Ce mémoire s'adresse à :**

Mme Denise Lamontagne  
1035, rue des Parlementaires  
Édifice Pamphile-LeMay, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

**L'équipe éducative  
Centre de la petite enfance La voie lactée**

23 novembre 2005

# **Économie de 50 millions de dollars?**

## **Ça ne tient pas!**

**Ce mémoire s'adresse à :**

Mme Denise Lamontagne  
1035, rue des Parlementaires  
Édifice Pamphile-LeMay, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

**L'équipe éducative  
Centre de la petite enfance La voie lactée**

23 novembre 2005

L'équipe éducative du CPE La voie lactée

**Martine Arcand**  
Éducatrice depuis 2 ans

**Marie-Josée Blanchette**  
Conseillère pédagogique depuis 2 ans

**Nathalie Côté**  
Directrice générale depuis 4 ans

**Jocelyne Donnan**  
Éducatrice depuis 6 ans

**Betsy King**  
Éducatrice depuis 14 ans

**Nicole Paré**  
Éducatrice depuis 3 ans

**Béatrice Panouillot-Dessolle**  
Éducatrice depuis 12 ans

**Nathalie Ratté**  
Éducatrice depuis 12 ans

**Mélissa Rivard**  
Depuis près de 3 ans

*Notre centre de la petite enfance est situé à Saint-Hubert dans un milieu de travail et compte 28 places en installation et 50 places en milieu familial.*

À la lumière du projet de loi 124, il nous est évident qu'il y aura un gaspillage d'argent puisque de tout détruire suppose un réaménagement important des ressources... mais à quel prix? Des dépenses pour des nouveaux locaux, de l'équipement, des primes de départ, et la liste est longue.

Actuellement, les centres de la petite enfance sont déjà équipés. Pourquoi donc refaire ces folles dépenses?

***Vous avez de l'argent!  
Investissez dans les services à la petite enfance!***

**Considérant** que le projet de loi 124 camoufle des dépenses importantes.

***Nous proposons que le projet de loi 124  
ne soit pas adopté  
par l'Assemblée Nationale.***

**Martine Arcand**  
Éducatrice depuis 2 ans

**Marie-Josée Blanchette**  
Conseillère pédagogique depuis 2 ans

**Nathalie Côté**  
Directrice générale depuis 4 ans

**Jocelyne Donnan**  
Éducatrice depuis 6 ans

**Betsy King**  
Éducatrice depuis 14 ans

**Nicole Paré**  
Éducatrice depuis 3 ans

**Béatrice Panouillot-Dessolle**  
Éducatrice depuis 12 ans

**Nathalie Ratté**  
Éducatrice depuis 12 ans

**Mélissa Rivard**  
Depuis près de 3 ans

***Notre centre de la petite enfance est situé à Saint-Hubert dans un milieu de travail et compte 28 places en installation et 50 places en milieu familial.***

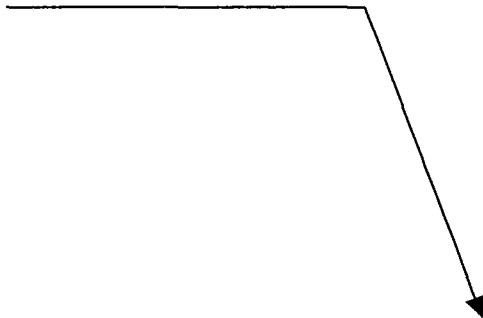
Pour être bien honnêtes, nous redoutons que le projet de loi 124 une hausse significative des tarifs pour les parents utilisateurs de notre milieu de garde.

Dans les faits, les parents utilisateurs de notre CPE, de par le métier qu'ils pratiquent, sont privilégiés. Concrètement, selon le projet de loi 124, la tarification de contribution réduite pourrait être majorée selon le salaire familial. Nous pouvons donc facilement supposer que 95 % des familles desservies par notre centre de la petite enfance subiront une hausse importante de leur frais de garde.

Dans la réalité, ce sera encore la classe moyenne qui écopera. Il y aura assurément des fausses déclarations et une augmentation des garderies non déclarées. Et que dire du taux de natalité déjà gravement bas?

Comment un parent sensé pourrait accepter de payer des tarifs plus élevés sans recevoir de services supplémentaires? Il faut rester réaliste : les surplus ne seront pas réinvestis dans le CPE, mais serviront plutôt à engraisser les coffres du gouvernement.

# RETOUR



**AU BAS DE L'ÉCHELLE**

**Ce mémoire s'adresse à :**

Mme Denise Lamontagne  
1035, rue des Parlementaires  
Édifice Pamphile-LeMay, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

**L'équipe éducative  
Centre de la petite enfance La voie lactée**

23 novembre 2005

L'équipe éducative du CPE La voie lactée

**Martine Arcand**  
Éducatrice depuis 2 ans

**Marie-Josée Blanchette**  
Conseillère pédagogique depuis 2 ans

**Nathalie Côté**  
Directrice générale depuis 4 ans

**Jocelyne Donnan**  
Éducatrice depuis 6 ans

**Betsy King**  
Éducatrice depuis 14 ans

**Nicole Paré**  
Éducatrice depuis 3 ans

**Béatrice Panouillot-Dessolle**  
Éducatrice depuis 12 ans

**Nathalie Ratté**  
Éducatrice depuis 12 ans

**Mélissa Rivard**  
Depuis près de 3 ans

*Notre centre de la petite enfance est situé à Saint-Hubert dans un milieu de travail et compte 28 places en installation et 50 places en milieu familial.*

Nous croyons que l'abolition complète de la loi actuelle sur les centres de la petite enfance est aberrante.

Nous croyons que le projet de loi 124 dévalorisera notre métier. Nous avons été témoins des changements positifs dans les services offerts aux enfants. Des pas en avant ont été faits... et il en reste encore à faire. Voilà qu'une nouvelle loi est projetée sans considération à l'égard de l'ancienne sans tenir compte de ce qui a déjà été construit précédemment.

Nous croyons que de détruire la loi actuelle pour une toute nouvelle loi engendrera assurément la poursuite de la dévalorisation de notre métier d'éducatrice.

Nous subissons depuis deux ans des coupures sadiques et répétées dans notre budget de fonctionnement. Ces coupures nous ont privées de formations d'appoint importantes pour poursuivre notre bon travail auprès des enfants.

Ce projet de loi ne démontre pas de volonté gouvernementale à investir dans des services de garde à l'enfance de qualité. Ce projet de loi indique la volonté gouvernementale de faire des coupures sur notre dos, sur le dos des enfants, sur le dos de notre CPE qui sera concrètement en péril. Toutes les coupures possibles ont déjà été faites. La qualité de notre service en est déjà affectée. Nous n'avons pas de gras en trop dans nos coffres. Loin de là.

Que dire de la *démarche éducative*? Que devrions-nous comprendre de ces termes? À l'heure actuelle, le Programme éducatif est un outil important dans notre sensibilisation auprès des parents pour appuyer nos interventions, notre fonctionnement, les choix que nous offrons quotidiennement aux enfants. Où seront nos appuis?

## **Je ne suis pas une gardienne, je suis une ÉDUCATRICE!**

Par ailleurs, nous devons subir comme conséquence directe le départ de notre conseillère pédagogique du volet milieu familial. Cette mise à pied créera une surcharge de travail pour les éducatrices et l'administration puisqu'elle nous offre un appui constant.

- Qui pourra nous offrir un appui ou de l'aide pour des recherches afin d'aider un enfant?
- Qui pourra nous offrir un appui pour préparer une rencontre de parent?
- Qui pourra offrir du soutien aux parents lorsqu'ils ont besoin de deux oreilles attentives (et non d'une oreille à écouter les enfants et l'autre pour le parent)?
- Qui en subira les conséquences?

### **Les enfants, encore une fois.**

De plus, le système scolaire subit actuellement aussi des coupures dans les services aux écoliers. Qu'arrivera-t-il aux interventions précoces faites en petite enfance sans l'appui de notre conseillère pédagogique (p. ex. : les retards de langage, les problèmes de comportement, les ateliers de stimulation)? Il y en aura assurément moins. Ceci aura donc pour effet que les écoles se retrouveront avec une plus grande charge de travail puisqu'il est prouvé que les enfants ayant été stimulés tôt risquent d'avoir moins de chance de retard et de décrocher.

Et que dire du système de santé public? Le système de santé public en paiera le prix aussi puisque certains de ces enfants deviendront des décrocheurs scolaires, des personnes dépendantes de l'aide sociale.

***Notre conseillère n'est pas une dépense inutile.  
Elle est une actrice importante pour la qualité et l'intervention précoce  
offerte en milieu familial ET en installation!***

**Considérant que** le projet de loi 124 ne nous offre pas les outils et l'appui nécessaires pour effectuer un travail éducatif de qualité.

**Considérant que** le projet de loi 124 prive notre installation de la présence d'une conseillère pédagogique.

**Considérant que** le projet de loi 124 détruit tout ce qui a été difficilement bâti.

**Considérant que** les enfants seront les premiers à subir les conséquences du projet de loi 124.

***Nous proposons que le projet de loi 124  
ne soit pas adopté  
par l'Assemblée nationale.***

**Considérant** qu'une hausse des tarifs n'augmentera pas la qualité et la quantité des services offerts.

**Considérant** qu'une hausse des tarifs ne générera pas plus de financement dans les centres de la petite enfance.

**Considérant** que les familles ont déjà payé leur part lors de l'abolition des allocations familiales pour financer les CPE.

***Nous proposons que le projet de loi 124 ne soit pas adopté par l'Assemblée nationale.***

**Horaires non usuels  
+  
Garde jusqu'à 48 h consécutives  
  
=  
Enfants orphelins**

**Ce mémoire s'adresse à:**

Mme Denise Lamontagne  
1035, rue des Parlementaires  
édifice Pamphile-LeMay, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

**L'équipe éducative  
Centre de la petite enfance La voie lactée**

13Y 879

23 novembre 2005

L'équipe éducative du CPE La voie lactée

**Martine Arcand**  
Éducatrice depuis 2 ans

**Marie-Josée Blanchette**  
Conseillère pédagogique depuis 2 ans

**Nathalie Côté**  
Directrice générale depuis 4 ans

**Jocelyne Donnan**  
Éducatrice depuis 6 ans

**Betsy King**  
Éducatrice depuis 14 ans

**Nicole Paré**  
Éducatrice depuis 3 ans

**Béatrice Panouillot-Dessolle**  
Éducatrice depuis 12 ans

**Nathalie Ratté**  
Éducatrice depuis 12 ans

**Mélissa Rivard**  
Depuis près de 3 ans

*Notre Centre de la petite enfance est situé à Saint-Hubert dans un milieu de travail et compte 28 places en installation et 50 places en milieu familial.*

L'équipe du centre de la petite enfance La voie lactée est très inquiète des effets qu'engendrera la mise en place des horaires non usuels et de la garde possible jusqu'à 48 h consécutives.

En effet, il nous paraît évident que des horaires non usuels ne rendent pas service aux enfants mais plutôt aux employeurs. Au lieu que les entreprises fassent preuve de souplesse pour aider les employés à concilier travail-famille, le projet de loi 124 envoie comme message aux parents qu'ils ne pourront plus refuser ni temps supplémentaire, ni horaires variables. Les horaires non usuels seront mis en place pour concilier le travail seulement.

De plus, comment s'assurer que ce sont réellement des vrais besoins de garde? Comment vous faire comprendre qu'à l'heure actuelle plusieurs enfants dans les milieux de garde passent entre 50 à 60 h par semaine dans leur milieu de garde? Ils arrivent tôt le matin et partent les derniers le soir. Ces enfants souffrent de ne pas passer assez de temps avec leurs parents. Ils deviennent anxieux, agités, parfois même dépressifs. Imaginez les conséquences sur les liens d'attachement entre enfant et parent pendant une garde de 48 h consécutives. Il y aura assurément des enfants abandonnés dans des milieux pendant que papa et maman se reposent à la maison. Dites-nous comment éviter l'abus?

Il y a des conséquences aussi pour les éducatrices qui sont mère de famille. Les enfants de ces dernières aussi ont droit à la présence de leur mère. Les éducatrices formées ne voudront pas de ces horaires. Elles n'ont pas choisi ce métier pour travailler de soir ou de nuit. Plusieurs ont choisi ce métier consciemment pour l'horaire de travail comme une infirmière sait dès le départ qu'elle aura à faire des quarts de travail.

En terminant, nous aimerions savoir comment se feront les visites de contrôle dans les milieux familiaux avec des horaires non usuels? Il faudra aussi du personnel pour effectuer les visites de contrôle de soir et de nuit. Mais dans quelles conditions?

**Considérant que** le projet de loi 124 ne répond pas aux besoins des enfants.

**Considérant que** le projet de loi 124 ne répond pas aux besoins des familles.

**Considérant que** le projet de loi 124 engendrera des conséquences importantes sur les liens d'attachement entre enfant et parent.

**Considérant que** les centres de la petite enfance sont les mieux placés pour connaître réellement les besoins du milieu en fait de garde non usuel.

**Considérant que** les éducatrices formées ne voudront pas de ces horaires puisqu'elles désirent aussi passer du temps en famille.

***Nous proposons que le projet de loi 124 ne soit pas adopté par l'Assemblée Nationale.***